

BAREME HONORAIRES

(EN APPLICATION arrêté du 10/01/2017)

TVA à 20 % incluse

1°) TRANSACTIONS SUR VENTES :

⇒ TYPE:

- Biens à usage d'Habitation, Professionnel, Commercial ou Artisanal, Terrains à bâtir ou agricoles

⇒ PERSONNE REDEVABLE :

Les honoraires d'Agence sont inclus dans les prix de vente annoncés et affichés par l'Agence, et sont à la charge, soit du vendeur ou de l'acquéreur, suivant dispositions du mandat.

⇒ BAREME DU CABINET (par tranches de prix) :

TRANCHE PRIX DE VENTE (PRIX NET VENDEUR EN EUROS)	HONORAIRES FORFAITAIRES TTC (EN EUROS)
0 à 30.000	3.500
30.001 à 45.000	4.500
45.001 à 60.000	5.500
60.001 à 85.000	6.500
85.001 à 105.000	7.500
105.001 à 120.000	8.500
120.001 à 135.000	9.000
135.001 à 150.000	9.500
150.001 à 175.000	10.000
175.001 à 200.000	10.500
200.001 à 220.000	11.000
Au delà de 220.001	5 %

2°) GESTION LOCATIVE : (à la charge du Mandant)

⇒ HONORAIRES GESTION COURANTE 9 % TTC sur le quittancement⇒ GARANTIE LOYERS IMPAYES - PROTECTION JURIDIQUEDETERIORATIONS IMMOBILIERES 3,5 % TTC sur le quittancement

3°) TRANSACTIONS SUR LOCATIONS :

3-1 - LOCAUX D'HABITATION (Loi n° 89-462 du 06/07/1989 modifiée par la Loi n° 2014-366 du 24/03/2014)

A compter du 15/09/2014, les honoraires de location sont ventilés en 3 catégories :

- ① Honoraires d'entremise et de négociation : libres et à charge exclusive du bailleur
- ② Honoraires d'état des lieux d'entrée : plafonnés selon décret et partagés par moitié entre bailleur et locataire
- ③ Honoraires afférents à la visite du preneur, constitution de son dossier et rédaction du bail :
Plafonnés selon décret et partagés par moitié entre bailleur et locataire

① ENTREMISE NEGOCIATION <i>(Charge exclusive bailleur)</i>		② ETAT DES LIEUX ENTREE <i>(Moitié Bailleur/locataire)</i>		③ VISITES CONSTITUTION DOSSIER REDACTION BAIL <i>(Moitié Bailleur/locataire)</i>
		APPARTS	MAISONS / VILLAS	
FORFAIT	TYPE LOGEMENT	FORFAIT Dans la limite du plafond fixé par décret Soit 3 € / m² au 15/09/14 (*) Pour la part Locataire		% par TRANCHE de PRIX de LOYER Dans la limite du plafond fixé par décret Soit 8 € / m² au 15/09/14 (*) Pour la part Locataire
120 €	Studio – T1	120 €	130 €	12 % du Loyer Annuel net de charges jusqu'à 4000 € 6 % sur la part du Loyer excédent 4000 €
150 €	T2	140 €	150 €	
175 €	T3	160 €	170 €	
200 €	T4	170 €	180 €	
215 €	T5	180 €	190 €	
230 €	T6 +	190 €	200 €	

(*) Décret n° 2014-890 du 01/08/14 - JO du 06/08/14 Plafonds révisés chaque 1^{er} Janvier sur base IRL

3-2 - LOCAUX PROFESSIONNELS

- **Personne redevable : Locataire**
- **Prestations et Tarifs**

* Honoraires Négociation et Rédaction Bail : **15 % T.T.C.** du loyer annuel net de charges pour **loyer annuel < 4.000 € avec minimum de 400 € TTC**

9 % T.T.C. sur la part du **loyer annuel excédent 4.000 €**

* Honoraires Rédaction Etat des Lieux Locataire Entrant : **se reporter au barème locaux habitation en fonction nombre de pièces** (si réalisé par Cabinet)

3-3 - LOCAUX COMMERCIAUX (Bail Précaire ou 3/6/9)

- **A la Charge Bailleur :**

* Honoraires Négociation : **8 % TTC** du loyer annuel net de charges

- **A la Charge Locataire :**

* Honoraires Rédaction Bail : **8 % TTC** du loyer annuel net de charges **avec minimum de 400 € TTC**

* Honoraires Rédaction Etat des Lieux Locataire Entrant : **se reporter au barème locaux habitation en fonction nombre de pièces** (si réalisé par Cabinet)

4°) PRESTATIONS DIVERSES :

4-1 - ETABLISSEMENT DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

POUR AFFAIRES NON NEGOCIEES PAR NOTRE CABINET

- Bail de locaux d'habitation ou mixte habitation/professionnel (*Loi du 06/07/89*)
(Partagé par **moitié entre bailleur et locataire**)selon barème locaux habitation
- Bail Professionnel (à la **charge locataire**)..... **400 € TTC**
- Bail Commercial (Précaire ou 3/6/9) (à la **charge locataire**) **400 € TTC**
- Sous-Seing Privé (à la **charge vendeur**)..... **1.000 € TTC**
- Demande Certificat d'Urbanisme (à la **charge vendeur**) **250 € TTC**

4-2 - ETAT DES LIEUX D'ENTREE OU DE SORTIE

- Pour tous types de location..... **selon barème locaux habitation**

4-3 - ESTIMATION D'UN BIEN (non confié à la vente - dans le cadre succession, donation...)

- Forfait pour tous types de biens (à l'**unité**) **250 à 300 € TTC**
(en ce compris déplacement, débours, rapport) **à la charge requérant**
- Si plusieurs biens : Devis à la vacation horaire